

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MARS 2023**

Le 23 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 mars 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Etaients Présents : M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE

Etait absent excusé : M. Grégoire ECK

Etait absente : Mlle Corinne CARMES

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 19 janvier 2023

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023.

Désignation d'un membre au CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté des communes)

M. le Maire rappelle que la CLECT est une commission qui contribue à garantir l'attribution de compensations financières de façon équitable entre les communes et la communauté de communes.

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour Eric Rosalie
Comme représentant à cette commission*

Proposition d'adhésion à un groupement de commande concernant la défense incendie

M. le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé un groupement de commandes concernant la réalisation de travaux liés à la défense incendie.

Ce groupement de commandes concerne uniquement la fourniture et les travaux de pose de matériels liés à la défense incendie et non l'entretien de ces matériels.

*La commune étant déjà équipée des bornes incendie et extincteurs,
Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité des présents l'adhésion à ce groupement de commandes*

Admission des créances en non-valeur

M. le Maire expose que malgré les différentes procédures de recouvrement engagées par la trésorerie et le SGC de Carcassonne certaines sommes n'ont pu être récupérées. Il convient donc afin de fiabiliser les résultats de fonctionnement de la commune d'admettre en non-valeur ces impayés qui représentent la somme de 15,00€ pour notre commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le passage en non-valeur la somme de 15,00 €

Attribution d'une subvention pour le char

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Mme Bonnety a présenté la situation financière concernant la fabrication du char pour l'année 2022 qui faisait apparaître après déduction des subventions un montant de 228,39 € à régler. Cela représente un montant de 114,20 € pour les communes de Souilhannels et Souilhe.

Afin de permettre le paiement de cette somme il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents
l'attribution de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 114.20 €*

Reprise du projet de mise aux normes d'un bâtiment communal pour création d'un point multiservices de proximité

M. le Maire explique qu'un habitant de la commune est à la recherche d'un local pour y cuisiner et vendre de la restauration rapide.

*Après en avoir discuté, le conseil municipal souhaite avoir davantage d'explications
concernant le projet de cet habitant et sur le coût des travaux à réaliser pour la mise aux normes du local.
Il demande le report de cette délibération à une prochaine réunion du conseil.*

SYADEN : Etude d'un projet de champ photovoltaïque communal

M. le maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le SYADEN propose un service de conseil en énergies renouvelables, un conseiller réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité au sein du territoire.

*Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote à la majorité des présents le financement d'une
étude d'un projet de champ photovoltaïque communal d'un montant de 300€.*

Pour : 5 voix

Contre : 3 voix (Eric Rosalie, Martine Fontanié, Charlotte Boetti)

Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le personnel communal

Suite à la demande de Mme Durand, secrétaire de mairie, évoquée lors d'une dernière réunion du conseil municipal et à l'avis du comité technique du centre de gestion de Carcassonne il est proposé de mettre en place le régime indemnitaire pour le personnel communal.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal vote à la majorité des présents l'instauration du RIFSEEP

Pour : 6 voix

Abstention : 2 voix (Raymond Véland, Freddy Gauthier)

Aménagement du temps de travail : respect des 1607 heures

L'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la durée annuelle de travail pour un temps complet représente 1607 heures soit 35 heures par semaine. Ces horaires peuvent être modulables en fonction des besoins et selon les nécessités, il est proratisé pour les emplois à temps incomplet.

*Après en avoir discuté le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents
l'application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités*

Instauration d'un taux d'avancement de grade

M le Maire informe le conseil municipal qu'un agent remplit les conditions d'évolution de carrière requises, il est donc nécessaire de prévoir un avancement de grade. Il précise que l'avancement de grade n'est pas une obligation et reste soumis à l'approbation du conseil municipal.

*Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote à la majorité des présents
l'instauration du taux d'avancement de grade*

Pour : 7 voix

Abstention : 1 voix (Gilbert Picinini)

Validation des lignes Directrices de Gestion

Chaque commune fixe les lignes directrices de Gestion du personnel par un arrêté.

Les lignes Directrices de gestion ont pour objet de déterminer une stratégie de pilotage des ressources humaines, de définir les critères généraux à prendre en compte pour favoriser l'évolution professionnelle et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Questions et informations diverses :

♦ Déplacement des containers

Suite au déplacement des containers, certains habitants demandent si le béton des anciens emplacements sera enlevé, cela pourra peut être se faire mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

♦ Distributeur de pains

Le boulanger qui alimente le distributeur a demandé s'il serait possible d'installer un toit pour abriter la machine. Il faut étudier les possibilités mais le conseil municipal donne un accord de principe.

♦ Aires de propreté

Il a déjà été constaté des incivilités, les sites sont sous vidéo surveillance et des sanctions seront prises contre les contrevenants.

Il est envisagé d'ajouter un container pour récolter les piles usagées, un autre pour les bouchons au bénéfice de l'association Coeur2bouchons et peut être un autre pour ceux qui souhaiteraient se débarrasser de pain dur.

♦ Raccordement à la fibre

Certains habitants se plaignent de ne pouvoir obtenir le raccordement à la fibre. Si vous êtes concernés pour tout renseignement vous pouvez contacter le SYADEN au 04.68.11.59.50

♦ Utilisation de l'eau du bas rhône

Un arrêté préfectoral place notre commune en état de vigilance. Il est conseillé d'optimiser ses consommations d'eau, de les réduire au strict nécessaire afin d'éviter que l'alimentation du bas rhône ne soit réduite ou interrompue.

♦ Nuisances

Malgré nos différents rappels il est toujours constaté des déjections canines dans le village auxquelles viennent s'ajouter maintenant le jet de mégots partout dans le village. Il est regrettable de constater que malgré des rappels réguliers ces incivilités perdurent.

Si vous préférez recevoir toutes les informations du village par mails plutôt que sur papier, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre votre adresse mail à la mairie : commune.souilhe@wanadoo.fr .

La séance est levée à 22h45

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ

Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : souilhe.fr